

Mesures barrières au travail



Limitez les déplacements et les contacts au strict nécessaire, évitez les rassemblements.



Respectez une distance de sécurité d'au moins 1 mètre (2 mètres si possible) avec les collègues, les clients et les fournisseurs.



Saluez vos collègues sans leur serrer la main, sans leur faire la bise et sans accolade.



Lavez-vous régulièrement les mains avec de l'eau et du savon et essuyez-les avec du papier à usage unique, ou utilisez une solution hydroalcoolique.



Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche.



Toussez ou éternuez dans votre coude, mouchez-vous et crachez dans un mouchoir en papier que vous jetez immédiatement à la poubelle.

Le port du masque ne dispense pas des mesures barrières.

www.inrs.fr

Mesures barrières au travail

Repas et pause

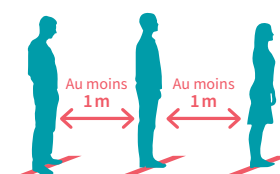
■ Dans les restaurants d'entreprise et dans les salles de repas mis à disposition :



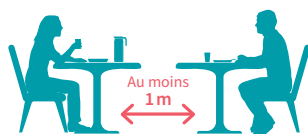
Respectez les plages horaires fixées pour réguler le nombre de personnes présentes en même temps.



Lavez-vous les mains avant et après le repas avec de l'eau et du savon et essuyez-les avec du papier à usage unique, ou utilisez une solution hydroalcoolique.



Respectez le marquage au sol permettant la distance de sécurité dans la file d'attente.

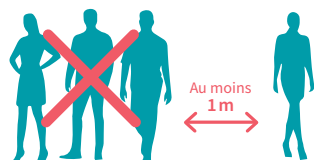


Gardez une distance d'au moins 1 mètre (2 mètres si possible) avec votre/vos collègue/s.

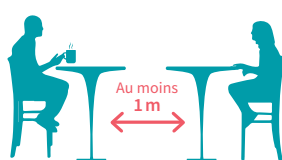


Respectez l'espacement des tables et des chaises.

■ Dans les espaces de convivialité et les autres lieux de pause collectifs (salle de pause, machine à café...):



Respectez le nombre maximum de personnes autorisées de façon à observer la distance de sécurité.



Gardez une distance d'au moins 1 mètre (2 mètres si possible) avec votre/vos collègue/s.



Limitez le temps de présence dans ces espaces collectifs.

Le port du masque ne dispense pas des mesures barrières.

www.inrs.fr

Mesures barrières au travail

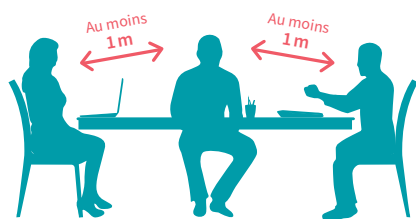
Réunion

■ Évitez les réunions en présentiel.

Privilégiez la communication par courrier électronique, téléphone, audio- ou visioconférence.



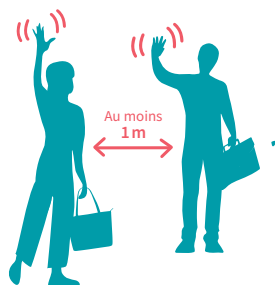
■ Si une réunion est indispensable en présentiel :



Limitez le nombre de participants lors de l'organisation de la réunion de façon à **respecter une distance d'au moins 1 mètre (2 mètres si possible)** entre chaque participant.



Lavez-vous les mains avant et après la réunion avec de l'eau et du savon et essuyez-les avec du papier à usage unique, ou utilisez une solution hydroalcoolique.



Saluez vos collègues sans leur serrer la main, sans leur faire la bise et sans accolade.



N'échangez pas de matériels lors de la réunion : stylos, documents, dossiers, ordinateurs...



Aérez la salle au maximum.

Le port du masque ne dispense pas des mesures barrières.

www.inrs.fr